

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DDCT 52 Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2021.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015
et prorogé jusqu'en 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose
l'attribution d'une subvention au titre de l'appel à projets Parcours Linguistiques à visée professionnelle
2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 22 juin 2021 ,

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 29 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5^e Commission ;

Délibère,

Article 1: Une subvention globale de 11.000 euros est attribuée à l'association ARCHIPELIA (18047)
pour ses projets :

- « Compétences Tremplin – Soir » (2021_10633 / 5000 €)
- « Anim'action : jeunesse, petite enfance et tourisme » (2021_10632 / 6000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours pour les projets mentionnés.

Article 2: Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association AXES PLURIELS (29861), pour le projet intitulé : « Parcours linguistique à visée professionnelle dans le bâtiment » (2021_00737). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours pour le projet mentionné.

Article 3: Une subvention de 14.000 euros est attribuée à l'association AOCSA LA 20E CHAISE (16203), pour le projet intitulé : « PLVP » (2021_10631). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 4: Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association FRANCAIS LANGUE D'ACCUEIL (18731), pour le projet intitulé : « Accompagnement à l'insertion professionnelle des réfugiés » (2021_10626). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 5: Une subvention globale de 10.000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION D'ASSISTANCE SCOLAIRE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE ASLC (32441) pour le projet intitulé : « Insertion socioprofessionnelle - Accès aux métiers de la Petite Enfance et Services à la personne » (2021_10634).

Article 6: Une subvention globale de 15.000 euros est attribuée à l'association FISPE (FRANCAIS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN EUROPE) (187253) pour le projet intitulé : « Français à visée professionnelle Paris 17 » (2021_10629).

Article 7: Une subvention globale de 9.000 euros est attribuée à l'association MELTINGCOOP (191825) pour le projet intitulé : « Le français pour entreprendre » (2021_10630).

Article 8: Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association SOLIDARITE ROQUETTE (17036), pour le projet intitulé : « Emploi à la Roquette» (2021_10628). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 9 : Les dépenses correspondantes, soit 90 000 euros au total, seront imputées au budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits. »

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO